

Google vole malgré lui au secours du budget européen

SANCTIONS Pour ses abus, le groupe accumule déjà une ardoise de près de 7 milliards

- La Commission a imposé une amende de 4,32 milliards au géant du net.
- Cette somme servira au budget européen.

C'est la plus grosse amende imposée pour abus de position dominante à une entreprise. La Commission européenne a confirmé ce mercredi la sanction financière de 4 milliards d'euros (4,32 plus précisément) à Google que nous annoncions mardi matin dans nos colonnes. L'institution européenne a conclu que le géant de la recherche en ligne avait abusé du caractère incontournable de son système d'exploitation Android pour assurer que tout le trafic web mobile soit dirigé exclusivement vers son moteur de recherche.

Une facture salée

Cette nouvelle amende représente quasi le double de celle imposée au géant américain l'an dernier pour avoir favorisé ses propres services via son comparateur des prix Google Shopping (2,4 milliards d'euros). Ces attitudes, selon la Commission, enfreignent les règles de concurrence de l'Union européenne.

L'ardoise totale de Google atteint donc à ce jour 6,72 milliards. Et elle pourrait être « indexée » davantage chaque jour, si l'entreprise ne met pas un terme à son comportement fautif dans les 90 jours. Les astreintes se chiffrent à 5 % par jour du chiffre d'affaires journalier. Et des premiers échos entendus du géant, il ne sera pas si aisé de trouver le remède pour se mettre en conformité.

Une aubaine pour le budget européen

Pour le budget européen, c'est une véritable aubaine. Les amendes imposées aux entreprises pour infraction aux règles de concurrence entrent systématiquement dans le pot commun, c'est la règle. Cela ne veut pas dire que l'UE pourra finan-

cer davantage de projets, mais que les contributions des pays européens au budget commun seront réduites au prorata de leur participation.

Pour bien comprendre l'ampleur de la sanction imposée à

Google, il est nécessaire de préciser qu'en 2015 et 2016, le montant total des amendes liées à des pratiques anticoncurrentielles a gravité autour de 2,5 milliards d'euros. Au plus fort de la crise, l'année précédente, ce sont ces pénalités collectées qui ont littéralement permis à l'UE de joindre les deux bouts.

Les presque sept milliards d'amende à Google représentent en soi quasiment deux fois la contribution directe annuelle de la Belgique à la manne commune (hors droits de douane et TVA). Ces amendes ont aussi le potentiel de couvrir une large part du trou laissé sur une année par le départ des Britanniques de l'UE. Avec le Brexit, le pot commun sera amputé de dix milliards d'euros par an.

La ministre belge du Budget, qui doit composer avec des finances publiques déjà serrées, s'était vivement inquiétée dans nos colonnes de l'appel d'air laissé par le Brexit. Elle avait calculé une contribution supplémentaire de 800 millions annuels dans ses projections les plus optimistes.

Dans son dernier rapport, publié la semaine dernière, le Conseil supérieur des finances pointait déjà le fait que le retard de certains programmes européens (et donc de leur financement) avait fait du bien au budget belge, puisque notre pays n'avait pas encore eu à envoyer sa contribution financière pour ces derniers.

Google fait appel

Mais l'UE ne verra pas tout de suite la couleur verte des dollars de Google. Le géant du net a illico annoncé qu'il ferait appel de la sanction imposée par la Commission. Comme il l'a fait dans le cadre du dossier Google Shopping.

Les 2,4 milliards réclamés dans ce dossier « ont été mis sur pied sous forme de garantie bancaire. Donc l'amende a été payée, mais nous ne pouvons pas utiliser l'argent tant que l'appel devant la Cour n'est pas terminé », a expliqué la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, ce mercredi. Elle a aussi tenu à préciser que l'appât du gain n'avait pas motivé la décision d'imposer une amende si élevée. « Vous n'imposez pas des amendes parce que vous avez besoin d'argent », a-t-elle expliqué.

« Les sanctions sont calculées sur base de la durée de l'infraction, à quel point elle est sérieuse et sur le chiffre d'affaires

de l'entreprise », selon la commissaire. « Nous avons mis tout ça dans la matrice, nous avons tourné la manivelle et pouf ! Ce chiffre en est sorti », a-t-elle dit en plaisantant à moitié.

Un ricochet sur le consommateur ?

Le business model d'Android se veut unique, puisque le service est ouvert aux fabricants de téléphones, en échange de quoi, Google se permet d'imposer des clauses contractuelles aux fabricants de téléphones pour qu'ils mettent en avant ses propres services, ce qui lui permet de générer des revenus publicitaires. Ce sont précisément ces clauses qui sont remises en cause par la Commission. Selon nos informations, faire payer Android ferait partie des solutions cogitées par Google, à mettre en place dans les prochaines semaines pour se mettre en conformité. D'où la crainte de voir le prix des smartphones augmenter.

« Il y a plusieurs choix pour Google », a répondu la commissaire Vestager. « Vous pouvez penser que les prix vont augmenter, mais c'est tout aussi probable qu'ils diminuent puisqu'il y aura davantage de concurrence. » Reste à voir comment Google choisira de répartir sa dépense pour cette pénalité sur son business model. ■

E. LR

SANCTIONS SALÉES**Les autres « victimes » de la Commission****Intel (2009) : 1,06 milliard**

Le fabricant de puces informatiques était accusé d'avoir mis en œuvre entre 2002 et 2007 une stratégie destinée à exclure du marché son

seul concurrent sérieux, AMD. L'abus consistait notamment en des rabais accordés aux fabricants d'ordinateurs pour qu'ils achètent auprès d'Intel la quasi-totalité de leurs processeurs.

Qualcomm (2018) : 997 millions

Le fournisseur informatique américain a été condamné en janvier 2018 pour avoir versé « plusieurs milliards » de dollars à son client Apple entre 2011 et 2016, afin qu'il ne s'approvi-

sionne pas auprès de ses rivaux.

Microsoft (2004) : 497 millions

Le groupe informatique a écopé d'une lourde amende pour avoir refusé de fournir une documentation technique complète à ses concurrents afin qu'ils puissent concevoir des logiciels pleinement compatibles avec le système d'exploitation Windows. (afp)

réaction Le géant de la recherche en ligne s'estime incompris

Sans surprise, Google a immédiatement annoncé son intention de faire appel de la décision de la Commission de lui imposer une amende de 4,3 milliards d'euros.

« *Android a créé plus de choix pour tout le monde, pas moins* », a déclaré l'entreprise dans un communiqué. Google ne décolère pas. Face à elle, Apple, avec son système d'exploitation fermé iOS, continue d'afficher un prix plancher qui tourne autour de 400 euros. Lorsque Google développe une dernière version d'Android, elle publie le code source en ligne. Cela permet aux tiers de télécharger et de modifier ce code pour créer des versions dérivées du système d'exploitation de Google. Son business model permet à l'entreprise de relever qu'aujourd'hui, grâce à elle, n'im-

porte qui peut s'acheter un smartphone pour cinquante euros.

Google tient aussi à maintenir son image d'anti « meubles en kit » : lorsqu'un client insère sa carte SIM dans son nouveau téléphone, il est prêt à l'emploi,

avec des apps préinstallées. C'est ce que fait l'iPhone. Or, la Commission lui reproche les clauses contractuelles que l'entreprise négocie avec les fabricants de smartphones et qui requièrent que ceux-ci préinstallent par défaut les bébés de Google, comme Google Search, en échange de l'accès au Play Store et ses 3,3 millions d'applis. Qui est soit dit en passant décrit comme un « must-have » par l'industrie, a expliqué la Commission ce mercredi. Elle a chiffré l'influence tentaculaire de Google : en 2016, plus de 95 % des recherches web sur mobiles ont été effectuées via Google Search, qui y était préinstallé. Sur des portables Windows, où Google Search n'est pas préinstallé, plus de 25 % des recherches web ont eu lieu via Bing.

Le business model de Google visé ?

« *Un utilisateur type d'Android va installer environ 50 apps lui-même. L'année dernière, plus de 94 milliards d'applications ont été téléchargées, dont Firefox qui l'a été plus de 100 millions de fois* », a écrit le PDG de Google Sundar

Pichai, dans un billet de blog.

Pour appuyer son propos, l'entreprise souligne également que les applis les plus populaires, comme Whatsapp ou Snapchat, ne le sont pas devenues parce qu'elles étaient préinstallées. Google estime que c'est son business model qui est

attaqué : « *L'innovation rapide, un large choix et des prix vers le bas sont les emblèmes classiques d'une concurrence robuste. Et Android les a tous permis* », a conclu Sundar Pichai.

Une accusation rejetée par la commissaire Vestager, qui a dit tenir un dossier solide pour se défendre devant la Cour de justice de l'UE. C'est elle qui aura finalement le dernier mot. La commissaire a profité de son intervention pour revenir sur le dossier de Google Shopping. Google a écopé d'une amende de 2,4 milliards et a dû prendre des mesures pour se plier à la décision de la Commission. Les plaignants critiquent l'inefficacité de ces mesures. « *C'est une question qui reste ouverte* », pense aussi la commissaire. ■

E. LR